



CHALLENGE RÉGIONAL DES MOINS DE 13 ANS MASCULINS QUATRIÈME JOURNÉE (week-end du 6-7/04/2024)



U13

CHALLENGE
ÎLE-DE-FRANCE

TOURNOI 1			TOURNOI 2		
1	CSM FINANCES	5875001	1	CSM PUTEAUX	5892024
2	US DEUIL-ENGHIEN-MONTMORENCY	5895018	2	PONTAULT-COMBAULT HB	5877029
3	ENT. FONTENAY-MALAKOFF	5892015	3	US IVRY	5894004

TOURNOI 3			TOURNOI 4		
1	AS ST-OUEN-L'AUMONE	5895023	1	HBC LIVRY-GARGAN	5893003
2	PARIS ST-GERMAIN HB	5875071	2	US CRÉTEIL	5894003
3	US LAGNY-MONTÉVRAIN	5877016	3	BOIS-COLOMBES SP.	5892010

Le club premier cité reçoit.

Si il y a une impossibilité, le deuxième reçoit. En cas de nouvelle impossibilité, c'est le troisième.

75 4 clubs	77 6 clubs	78 6 clubs	91 6 clubs	92 6 clubs	93 6 clubs	94 6 clubs	95 6 clubs	dans dpts	avant le 30 novembre 2023
30 équipes réparties en 10 poules de 3 (les 2 meilleures équipes classées de chaque département sont exemptées) <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 20 qualifiés</i>								1 ^{er} tour	week-end du 9-10 décembre 2023
36 équipes (les 20 équipes du 1 ^{er} tour + les 16 équipes exemptes) réparties en 12 poules de 3 <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 24 qualifiés</i>								2 ^e tour	week-end du 3-4 février 2024
24 équipes réparties en 6 poules de 4 équipes <i>les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 12 qualifiés</i>								3 ^e tour	week-end du 16-17 mars 2024
12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes <i>Seul le premier de chaque poule est qualifié pour le tour suivant, soit 4 qualifiés</i>								4 ^e tour	week-end du 6-7 avril 2024
1/2 FINALES Les 4 équipes restantes								5 ^e tour	week-end du 8-9 juin 2024,
FINALE								6 ^e tour	site unique pour finalités masc. & fém.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS



ANNÉES DE NAISSANCE : 2011 / 2012 / 2013

LES RÈGLES APPLICABLES SONT :

- ▶ Un joueur participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine. De plus, un joueur participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule compétition supplémentaire dans la semaine.
Dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins ou féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.
 - ▶ Pas de surclassement
 - ▶ 14 joueurs masculins et 2 officiels par équipe
 - ▶ taille de ballon : 1
 - ▶ 1 temps mort par équipe par période
 - ▶ Forme de jeu : 5+1 en première période
6+1 en deuxième période
 - ▶ Défense stricte interdite ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
 - ▶ Changement systématique attaquant / défenseur interdit ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
 - ▶ Temps de jeu : 2 x 15 minutes (exclusion 1 minute)
 - ▶ Mi-temps de 5 minutes et 10 minutes de pause entre chaque match
-
- Classement visible sur le site de la FFHandball dans les compétitions de la ligue ou sur Gest'hand pour les clubs concernés
 - Le premier de chaque tournoi est qualifié pour le tour suivant
 - Le classement général tiendra compte du nombre de points par équipe ; si égalité entre deux équipes, il tiendra compte du *goal-average* particulier entre les deux équipes concernées, puis le *goal-average* général sur le tournoi et enfin la meilleur attaque sur le tournoi
-
- ◆ Arbitrage par les CDA de chaque département sur chaque tournoi qui les concerne

HORAIRES (début du premier match)

SAMEDI à 15:00

DIMANCHE soit à 10:00 soit à 14:00

ORDRE DES MATCHES

Par tirage au sort ½ heure avant le coup d'envoi du premier match

Tournoi à 3 équipes

A / C	perdant 1 ^{er} match / B	gagnant 1 ^{er} match / B
-------	-----------------------------------	-----------------------------------

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z